

Chilleurs info



Bulletin municipal Juin 2022 - n°80



Sommaire

Portrait	2
Informations générales	3
Manifestations	8
Travaux	10
Extraits de conseil	11
Associations	14
Un peu d'Histoire	18

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

A partir de propositions établies par les élèves, le nom du célèbre poète Pierre de Ronsard a été retenu par le Conseil Municipal pour désigner notre école élémentaire. Son célèbre poème : « Mignonne, allons voir si la rose... » ainsi que le rosier qui porte son nom, ont influencé notre choix qui s'inscrit dans notre projet de rattachement à la route de la Rose initiée par le Conseil Départemental du Loiret. Pour marquer cette désignation, une plaque sera apposée lors d'une cérémonie qui aura lieu en fin d'année scolaire et des rosiers plantés au sein de l'établissement scolaire, un peu plus tard, en période plus propice.

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu au questionnaire rattaché à notre dernier numéro de Chilleurs Info. Vos remarques et suggestions seront prises en compte lors de l'étude d'aménagement de la Place de Romand, du centre bourg et du complexe sportif. Vous êtes près de 80 % à vouloir une déviation de tous ces camions qui engendrent pollution, bruit et danger au cœur de notre village et complexifient une mise en valeur de notre centre urbain et de ses commerces.

Vous connaissez tous la situation compliquée du Domaine de loisirs de Chamerolles privé d'électricité depuis quelques jours. Espérons qu'une solution viable et à long terme puisse être trouvée afin de redonner à ce lieu de

villégiature tout son charme d'antan et son attrait touristique malheureusement détourné de sa destination de loisirs. Notre Centre communal d'action sociale est mobilisé pour aider les résidents à faire face à cette situation très pénible.

Alertés par des locataires de certains propriétaires peu scrupuleux, tant dans le centre historique de notre bourg que dans le Domaine de Chamerolles, le Conseil Municipal a souhaité mettre en place dès le début septembre un permis de louer. Vous trouverez dans le compte-rendu de conseil municipal du mois de février tous les détails de cette procédure qui vise à éviter les situations de précarité et de logement indigne que vivent certains locataires.

Quelques dates à retenir : 25 juin, la fête du sport au complexe sportif suivie d'un vide grenier organisé le lendemain par le COC, les animations des 13 et 14 juillet et la cérémonie en hommage à nos résistants qui aura lieu dans la matinée du samedi 13 août.

Bon été à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts :

du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H

les mardis et vendredis
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H

et le samedi de
9 H à 12 H

Tél : 02.38.39.87.06

Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr

Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr

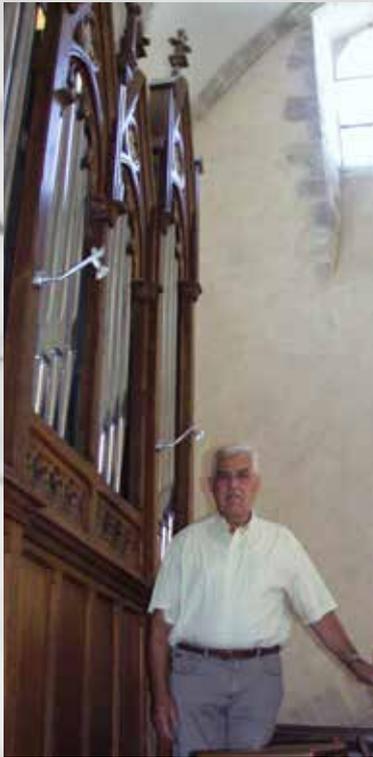
Facebook :

Mairie de Chilleurs aux Bois Officiel



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



L'Histoire locale pour passion

Issu d'une famille d'agriculteurs installée depuis plusieurs siècles sur notre commune, André CHARRON est passionné par l'Histoire locale. Cette passion, André la partage également avec ses ancêtres. Ainsi, son aïeul Jacques Benjamin - arrivé sur notre commune à la fin du XVIIIème Siècle - avait conservé précieusement, bien que ne sachant pas lire, son contrat de mariage rédigé en 1786. Un document fort intéressant qui, en détaillant les apports respectifs des deux jeunes époux, apporte de précieuses informations sur les conditions matérielles d'un agriculteur de l'époque.

Les autres ancêtres d'André conserveront à leur tour des traces de l'Histoire familiale qui permettent aujourd'hui de retracer, à travers les archives familiales, l'Histoire agricole de notre commune.

On apprend ainsi notamment que le 13 juillet 1788, un ouragan, accompagné de violents orages, détruisit les récoltes, provoquant famine et misère. Rien, absolument rien ne subsistera. Les cultivateurs doivent d'ailleurs faire venir la semence nécessaire pour l'année suivante tandis que de nombreux toits de chaume furent emportés.

Fort heureusement, d'autres années furent autrement plus prospères. Ainsi, l'introduction de la culture du safran, surnommé « l'or rouge du Gâtinais », au début du XIXème Siècle a permis d'améliorer notablement les conditions de vie des paysans. Cette culture perdurera à Chilleurs jusqu'à la fin du XIXème Siècle.

L'évolution de l'agriculture, André CHARRON y a lui-même pris part. Ayant débuté sa carrière avec les chevaux, il a en effet connu la mécanisation qui a constitué une véritable révolution. Ce passage du travail manuel au travail mécanisé a renforcé la volonté d'André de comprendre comment ses ancêtres travaillaient et quelles évolutions ont-ils rencontré.

Si l'agriculture a toujours occupé une place importante dans le cœur d'André qui s'est

notamment impliqué au sein de la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) qu'il considère comme une véritable université, son ouverture d'esprit ne s'arrête pas à cette dernière ni à l'Histoire des techniques agricoles. Ainsi, il faut l'entendre parler avec passion de son grand-père ayant connu la guerre de 1870 ainsi que les deux guerres mondiales, de son père ayant participé à la création de l'Amicale des anciens ou encore des découvertes gauloises et gallo-romaines réalisées sur notre commune.

Après avoir consulté le fonds documentaire des archives départementales, les rayonnages des bibliothèques, recueilli traces du passé et témoignages d'habitants et historiens, suivi avec intérêt le travail des associations ... André s'est constitué une solide base de documentaires sur l'Histoire de notre commune. Afin de pouvoir l'exploiter et la transmettre, il a classé et informatisé de nombreuses données. De même, afin que cette mémoire puisse se transmettre et perdurer, André travaille - avec d'autres passionnés de la commune - à la sortie d'un ouvrage.

André CHARRON a également permis la préservation d'un autre patrimoine de notre commune : son orgue. Sa fille Christine, jouant sur cet instrument l'a, en effet, convaincu de s'engager pour sa reconstruction alors qu'il était en mauvais état. Les Amis de l'Orgue sont ainsi nés en 1995 sous son impulsion. De nombreux concerts ont été organisés dans ce cadre. Particulièrement prestigieux, ceux donnés par la Garde républicaine, les Chœurs de l'Armée française ou encore le Chœur d'enfants ukrainiens d'Odessa restent dans les mémoires de nombreux habitants de la commune. Suite à la reconstruction de l'instrument, une école d'orgue a été créée en 1997 tandis que l'orgue participe à la vie nationale culturelle et culturelle locale.

Une des grandes fiertés d'André est d'avoir pu transmettre sa passion. Un de ses petits-fils est ainsi étudiant en histoire. La relève familiale est assurée ...

Conseil Municipal des Jeunes

Suite à leur élection, les 11 élus du Conseil Municipal des Jeunes ont été installés dans leurs nouvelles fonctions le mardi 29 mars dernier. Monsieur le Maire, après les avoir accueillis et félicités, leur a expliqué les différents symboles de la République ornant la salle du Conseil Municipal et leur a remis un diplôme saluant leur engagement.

Les jeunes conseillers municipaux ont ensuite désigné le Maire et les deux Adjoints Juniors. Selena DE SOUSA a ainsi été élue Maire, Evhan DULONDEL et Sarah PIÉDOUX, Adjoints.

Les nouveaux élus sont appelés à être les porte-paroles des jeunes Chilleurois, à proposer des idées et actions destinées à améliorer leur quotidien ou encore à participer aux différentes cérémonies organisées sur notre Commune, à l'image de la cérémonie organisée le 8 mai dernier pour célébrer le 77ème anniversaire de l'armistice de la seconde Guerre mondiale.

Nous félicitons les jeunes pour leur élection et leur adressons tous nos vœux de réussite pour ce nouveau mandat qui s'ouvre à eux

Les élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

Maire : Selena DE SOUSA

Adjoints : Evhan DULONDEL et Sarah PIÉDOUX

Conseillers : Anna DESNOUS, Zélia HELLAL, Léane KUNTZ, Alicia LAMANT, Rania OULAD ACHJAR, Bérénice THOMAS, Emma VIGNERON et Riadh ZOUADI.



Entreprise RICHARD

Le vendredi 22 avril dernier, l'entreprise RICHARD a inauguré ses nouveaux locaux situés rue des Ateliers, et présenté ses nouveaux matériels. A cette occasion, Ludovic RICHARD a annoncé le lancement d'une nouvelle activité au sein de l'entreprise générale de bâtiment. Des techniciens cordistes spécialement formés interviendront ainsi pour la réalisation de travaux difficiles d'accès ou en milieu confiné. Cette activité s'ajoutera notamment aux travaux et locations de nacelle avec mise à disposition d'un conducteur professionnel qui ont contribué à assurer la réputation de l'entreprise.

Contact : Entreprise RICHARD, 25 rue des Ateliers
02.38.39.80.35 – sarl.richard.batiment@orange.fr



L'école élémentaire Pierre de Ronsard.

L'équipe enseignante avait proposé de donner un nom à l'école élémentaire.

Les élèves ont donc établi des propositions qui ont été soumises au Conseil Municipal lors de la séance du 12 mai 2022.

Après étude des différentes propositions, l'école élémentaire portera désormais le nom de Pierre de Ronsard.

Un panneau sera posé sur la façade de l'école prochainement.



L'école maternelle



Rentrée des classes : jeudi 1er septembre à 8 h 20

Rentrée échelonnée pour les élèves de Petite Section les jeudi 1er et vendredi 2 septembre

N'hésitez pas à consulter le panneau d'affichage extérieur de l'école situé dans la venelle à Guérin.

INSCRIPTIONS

A compter de la rentrée scolaire 2022-2023, l'école maternelle accueillera les enfants ayant 3 ans révolus au 31 décembre 2022.

Après avoir retiré le certificat d'inscription auprès de la mairie, veuillez prendre rendez-vous auprès de Véronique LEGRAND en appelant au 02.38.39.81.01 ou en adressant un mail à l'adresse suivante :

ecm-chilleurs-aux-bois@ac-orleans-tours.fr

Lors du rendez-vous à l'école, merci de bien vouloir vous munir des documents suivants :

- Le carnet de santé de votre enfant
- Le livret de famille
- Le certificat d'inscription

Thérapeute Laurence Bernardi



Anciennement professionnelle en Charente, j'habite la commune depuis quelques années. Aujourd'hui j'ai décidé de me remettre à mon compte et de partager à nouveau mes connaissances et capacités avec les habitants du Loiret. Après plus de 20 ans d'étude et de pratique personnelle, et des centaines d'heures de travail, je vous propose :

- des soins en magnétisme (utile pour les brûlures, inflammations, douleurs, maladies de peau, etc)
- des stages de Yoga intenses, sur une journée, avec différents thèmes : jeûne et nettoyage du corps, introduction au Yoga et à la méditation, philosophie du Yoga ...)
- des séances de voyance à travers le Tarot et l'Astrologie, sciences spirituelles millénaires
- ainsi que des conférences et ateliers pratiques dans ces différents domaines.

Vous trouverez plus d'infos sur mon site laurencebernardi.com ou directement par téléphone au 06 59 35 23 95.

Voici la légende de l'illustration : L'Etre Humain est composé d'énergies, qui circulent selon certaines lois. En les apprenant et en les maîtrisant, nous pouvons améliorer notre bien-être physique, psychique et spirituel.

Laurence Bernardi

Voyance - Yoga - Magnétisme

6 rue du Vivier, logement 3 - 45170 Chilleux aux Bois - France
Tél: +33 - (0)6 59 35 23 95 - Site web : laurencebernardi.com

OFFRES D'EMPLOI ETE 2022

FAMILLES RURALES RECRUTE

Familles Rurales du Loiret recherche pour l'été 2022 des **aides à domicile** pour intervenir auprès de personnes âgées dépendantes
Vous pouvez les aider à se lever, se laver, s'habiller, préparer les repas, faire les courses, entretenir leur maison

Secteurs d'intervention : Boigny sur Bionne / Chécy / St Jean de Braye
Chilleux aux Bois / Neuville aux Bois
Trainou / Loury / Venneçy / Fay aux Loges
Artenay / Gidy / Patay / Chevilly
Malesherbes / Sermaises

Renseignements : **Béatrice PIGNON** tél 02 38 65 48 84
Cv et lettre de motivation à Familles Rurales - 1 rue d'Aquitaine - 45380 La Chapelle St Mesmin
Par mail : beatrice.pignon@famillesrurales.org

SENIORS
Bien vieillir accompagné
Familles Rurales du Loiret - 1 rue d'Aquitaine - 45380 La Chapelle St Mesmin

Familles rurales
Mieux vieillir / Loiret



Nuisances sonores

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30

Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre est interdit ! En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



CONFERENCE - PROJECTION - DIMANCHE 23 OCTOBRE 2022 à 14h30 AU CHÂTEAU DE CHAMEROLLES

La Société des Amis de la Forêt d'Orléans (SAFO), avec le soutien du département du Loiret et de la Commune de Chilleurs-aux-Bois, organise le dimanche 23 octobre 2022 à 14h30, dans la Grande Halle du Château de Chamerolles, une conférence - projection sur le thème :

**LA GUERRE DE 1870 - 1871 DANS LE LOIRET
*ENTRE PLAINE ET FORÊT***

par Jean-Christophe Denis - Délégué Général du Souvenir Français pour le Loiret et Jean Richard - Président des Amis de l'Histoire de Beaune-la-Rolande.

Après la capitulation de l'empereur Napoléon III, fait prisonnier à Sedan le 2 septembre 1870, la IIIe République sera proclamée la nuit du 4 et, sous l'impulsion de Gambetta, elle ordonnera la résistance à outrance. En octobre, trois armées (Nord, Loire et Vosges) seront reconstituées pour contrer l'ennemi.

La capitulation du maréchal Bazaine et la reddition de Metz le 27 octobre libéreront la IIe armée allemande qui marchera sur Paris, assiégé depuis le 19 septembre. Elle sera opposée à la première armée de la Loire.

C'est dans notre département, le Loiret, entre plaine et forêt d'Orléans, qu'auront alors lieu les principales confrontations entre Français et Prussiens à en juger par le nombre considérable de monuments commémoratifs.

Une victoire, celle de Coulmiers (à l'ouest d'Orléans) le 9 novembre, procurera une immense ardeur à cette jeune République qui ambitionnait avant tout de libérer Paris !

Une défaite, celle de Beaune-la-Rolande le 28 novembre, anéantira les espoirs de délivrance.

Mais plus que des combats il convient de rappeler l'héroïsme des soldats. L'exemplarité des sacrifices du « Turco », le tirailleur algérien de Chanteau, en forêt d'Orléans, et du peintre Frédéric Bazille, résume à elle seule ce formidable pouvoir de mémoire qui permet aux autres de s'élever.

Renseignements sur la conférence-projection : 02 38 39 84 66 - Respect des mesures de sécurité sanitaire en vigueur - Pas de réservation - Sonorisation professionnelle. Tarif normal : 8 € - Tarif réduit : 5 € - Pour les adhérents SAFO à jour de leur cotisation : 5 €.

Le droit d'entrée à la conférence-projection donne accès à la visite du Château et des jardins.



GROS PLAN SUR NOS CONVENTIONS DE ROSIERS



Bravo aux particuliers qui ont signé une convention avec nous. Ils contribuent à embellir la commune et nous les en remercions.

SI VOUS DESIREZ EN FAIRE DE MEME, FAITES VOUS CONNAITRE EN MAIRIE. N'HESITEZ PAS !!

Pour vous inscrire au concours des lieux et maisons fleuries du Loiret 2022, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 juin. Veuillez laisser vos coordonnées également en mairie.



**CETTE ANNEE
NOUS POSTULONS
POUR LA**

2^e FLEUR
AU NIVEAU COMMUNAL.

**ALORS,
CROISONS
LES DOIGTS !**



Les espaces verts tiennent une place importante dans notre quotidien : on s'y repose, on y jardine...

Mais ces moments de détente et de loisirs ne doivent pas se faire au détriment de la faune et de la flore qui s'y trouvent.

Des aménagements simples peuvent être mis en place : pose de nichoirs et de mangeoires, sans utilisation de produits chimiques de synthèse (destructeurs et dévastateurs pour la biodiversité). D'autres mesures simples vous permettent de favoriser encore plus l'accueil de la flore et la faune sauvage. Vous pourrez observer à loisirs oiseaux, papillons, insectes, lézards, hérissons et aussi grenouilles, petits mammifères.... Sans oublier la faune du sol et la flore locale :

En un mot, l'ensemble des êtres vivants dont nous sommes tous interdépendants.



Alors que faire ?

-Diversifiez vos plantations : arbres, arbustes et buissons (même morts) abritent une diversité de faune et de flore.

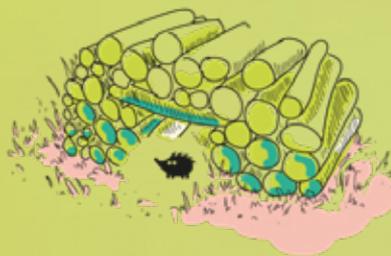
-Laissez des zones d'herbes hautes et de fleurs sauvages. (si vous souhaitez les tondre, privilégiez la fauche tardive (au mois de juillet ou au mois de septembre).



- Favorisez les gîtes naturels et aménagez votre jardin pour accueillir la faune sauvage : le meilleur moyen d'accueillir la biodiversité est d'avoir dans son jardin de vieux arbres, des arbres morts, des tas de bois. L'installation de nichoirs vient pallier la raréfaction de ces éléments naturels.

- Construisez des abris à insectes : ceux-ci ne doivent pas être oubliés car ils pollinisent les fleurs et sont des auxiliaires du jardin

- Disposez des gîtes pour mammifères tels que le hérisson.



Cohabitez avec la faune sauvage, évitez les pièges potentiels et les dangers du jardin :

- Installez un grillage ou autre pour que votre conduit de cheminée, vos gouttières, vos décors de jardin ne soient pas un danger mortel pour les animaux.

- Mettez des rideaux ou des sticks sur les vitres de vos baies vitrées pour éviter aux oiseaux d'entrer en collision.

- Evitez les grillages à maille trop fines ou le barbelé.

- Jouez avec votre chat et essayez de le garder à l'intérieur la nuit. Il sera moins chasseur.

- Eteignez les lumières extérieures si vous n'en avez pas l'utilité pour éviter de perturber la faune sauvage.

- Favorisez la présence de végétaux nourriciers : Plantez des espèces indigènes, favorisez les fleurs simples sauvages (plus nectarifères).

- Transformez vos déchets organiques en compost.

- Apportez des sources de nourriture hivernale aux oiseaux.

- Disposez des récipients d'eau peu profonds en toutes saisons. Disposez un bout de bois ou autre pour que les animaux qui pourraient y glisser ne puissent pas se noyer.



- Si vous le pouvez entreprenez la construction d'une mare naturelle.

Sources : Edition Refuges LPO : Comment cohabiter avec la faune et la flore sauvages des jardins

SUR LE NET :

Sites à consulter :

- ARB (Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire)

<https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/>

- OFB (Office français de la biodiversité)

<https://www.ofb.gouv.fr/>

- VIGIE NATURE

<https://www.vigienature.fr/fr>

- MISSION HERRISSON

<https://missionherisson.org/>

- OISEAUX DES JARDINS

<https://www.oiseauxdesjardins.fr/>

Sur YouTube :

CANOTIER JARDINIER

LE CHEMIN DE LA NATURE



8 mai

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée sous un beau soleil.

La participation des enfants du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à été fort appréciée de tous les chilleurois présents à cette commémoration.



La chasse aux œufs remporte un vif succès

A l'invitation de la Commission Animation, 115 enfants sont partis, sous l'œil attentif de leurs parents, à la recherche des 500 œufs et figurines en plâtre, dissimulés dans le parc de la Cour Gauthier, spécialement décorés aux couleurs de Pâques pour l'occasion. Les œufs et figurines collectés ont ensuite été échangés contre des confiseries. Et comme à Chilleurs nous faisons bien les choses, chaque enfant est reparti avec son sachet de chocolats offert par la municipalité.



Marché des producteurs locaux et artisans créateurs

Organisés les vendredis 6 mai et 3 juin, les deux éditions du marché des producteurs locaux et d'artisans créateurs ont rencontré une nouvelle fois, un vif succès. Les prochains marchés auront lieu les vendredis 1er juillet et 2 septembre, date à laquelle aura également lieu le forum des associations.

Nouveauté lors du dernier marché des producteurs du 3 juin : une tombola a été organisée avec en cadeau un panier garni offert par tous les exposants.

Ce panier a été gagné par Léane et Auriane FOIRET qui ont été enchantées de ce cadeau.





Fête Nationale les 13 et 14 juillet

13 JUILLET

Nous lançons la troisième édition du « cochon grillé ». Nous vous donnons rendez-vous le samedi 13 juillet dans le parc de la Cour Gauthier à partir de 19 H pour un moment champêtre et convivial.



(Attention, réservation obligatoire en Mairie, le nombre de places étant limité à 200 personnes).

La retraite aux Flambeaux démarrera vers 22 H et sera emmenée par la société de musique de l'Avenir. Le feu d'artifice sera tiré vers 23 H à la Rouche, rue de la Boulangère.

Retour ensuite en musique avec les musiciens à la Cour Gauthier pour le traditionnel bal populaire.

14 JUILLET

Revue des Sapeurs-Pompiers dans le parc de la Cour Gauthier à partir de 16 H 30, musique avec les Echos de Chamerolles et l'Avenir et enfin assiette garnie offerte par la Municipalité.



N'hésitez pas et venez nombreux participer à ces journées.

Cérémonie du 13 août

Comme chaque année, la cérémonie du 13 août en mémoire des fusillés du maquis de CHILLEURS AUX BOIS se déroulera au monument des châtaigniers à Gallerand.

Le rendez-vous est fixé à 10H au jardin de la Mairie. Le programme sera plus détaillé dans les semaines à venir par le biais des réseaux et sur le panneau d'affichage.



PARC DE LA COUR GAUTHIER

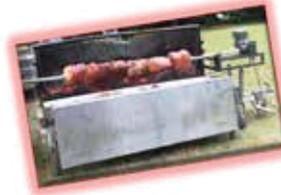
13 juillet 2022

REPAS CHAMPÊTRE



Mercredi 13 JUILLET à CHILLEURS AUX BOIS

C'est le jour du cochon grillé



Venez en famille, entre amis, partager un dîner champêtre dans le parc de la Cour Gauthier

15 € par personne

8 € pour les enfants (- de 12ans)

Boissons sur place à vendre

Réservations avant le jeudi 7 juillet 2022
(Limitées à 200 places)

Pour tout renseignement : Michaël au 06 60 59 87 99



FETE DU SPORT

Différents ateliers sportifs seront présentés tout au long de l'après-midi

Chausse tes baskets, prends ta bouteille et viens faire du sport !!

Match Foot Ouvert à tous en fin de soirée



Nouveauté

Animations Pompiers de 16 H 30 à 18 H





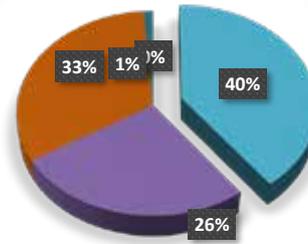
Travaux

Dans le numéro précédent, nous vous demandons par le biais d'un questionnaire, votre avis sur l'aménagement du centre bourg, du pôle sportif et la mise en place d'une déviation.

83 questionnaires nous ont été retournés. Vous pouvez toujours nous communiquer vos réponses et les retourner à l'adresse mail suivante : service.technique@chilleursauxbois.fr ou le télécharger sur notre site internet www.chilleurs-aux-bois.fr.

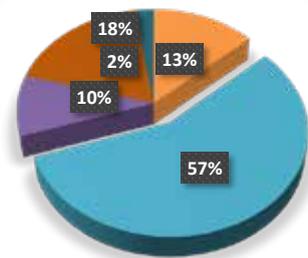
Voici un aperçu des réponses reçues :

1 - Tranche d'âge



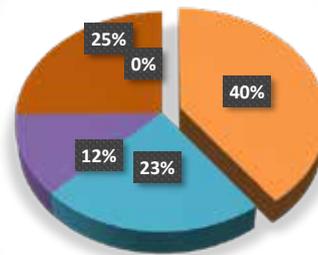
Moins de 25 ans Entre 25 et 50 ans Entre 50 et 65 ans Plus de 65 ans Age non renseigné

2 - Lieu de résidence



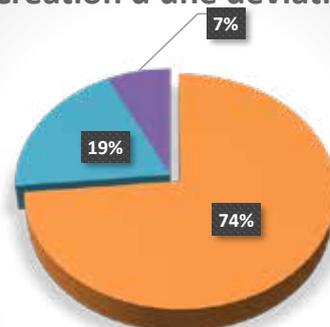
Centre ancien Bourg Hameau de Gallerand ou Ronville Habitation isolée Non communiqué

3 - Fréquentation de la Place de Romand

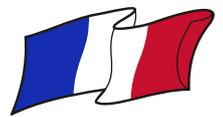


Chaque jour 1 fois par semaine Le week-end Occasionnellement Jamais

4 - Création d'une déviation



Favorable Défavorable Sans avis tranché



Conseil du mardi 22 février 2022

Création d'un budget annexe : Lotissement des Forestières

M. le Maire rappelle le projet de lotissement communal en vue de favoriser l'attractivité de la Commune ainsi que l'accès à la propriété de nouveaux habitants, au lieu-dit Les Forestières, sur les parcelles cadastrées F 494 à 499.

Il souligne la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe et expose que les ventes de terrains à bâtir réalisées par les collectivités dans le cadre de leurs opérations d'aménagement, constituent des activités économiques soumises de plein droit à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer au 1er mars 2022 un budget annexe, pour la réalisation d'un lotissement communal dénommé « Les Forestières » et son assujettissement à la TVA.

Attribution des budgets 2022 aux écoles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'attributions budgétaires de l'année 2022 pour les écoles de la Commune.

Il est proposé d'attribuer aux deux écoles les sommes de 55 € par élève en fournitures scolaires, 15 € par élève pour la Coopérative scolaire ainsi qu'un forfait pour les voyages scolaires de 1 300 € pour l'école maternelle et 2 700 € pour l'école élémentaire.

Après en en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux deux écoles :

- 55 € par élève pour les fournitures scolaires.
- 15 € par élève pour la coopérative scolaire.
- un forfait de 1 300 € en voyage scolaire pour l'école maternelle.
- un forfait de 2 700 € en voyage scolaire pour l'école élémentaire.

Création d'une agence postale communale.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, comme abordé précédemment, dans le cadre de l'évolution du réseau postal et de la réorganisation des services postaux, La Poste envisage la fermeture du bureau de poste de CHILLEURS AUX BOIS. Elle propose à la Commune une convention de partenariat et le maintien de cette structure sous la forme d'une Agence postale communale permettant d'améliorer le service postal sur notre commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que La Poste dispose d'une réserve financière pour aider les communes dans cette création. Toutefois, cette enveloppe déjà fixée, ne sera pas augmentée, quel que soit le nombre de communes faisant cette démarche. Il est donc important pour la Commune de se positionner d'ores et déjà afin de réserver l'aide financière à laquelle la Commune peut prétendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le principe de la création d'une agence postale communale, et engage ainsi La Poste à réserver une aide financière destinée à la Commune, et autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer la convention de partenariat avec La Poste et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Instauration du régime préalable de mise en location dit « permis de louer »

Considérant :

- les enjeux en matière de lutte contre l'habitat indigne,
- les nombreuses plaintes reçues en Mairie de la part de locataires occupant dans le bourg des logements anciens très mal isolés, humides, voire insalubres,
- les nombreux signalements de faits similaires concernant des habitats du domaine de Chamerolles lorsque ceux-ci ont été détournés de leur usage de loisirs et loués à titre de résidence principale,
- qu'il est donc nécessaire de prendre des mesures préventives pour s'assurer de la qualité des logements mis en location.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide d'instaurer un dispositif d'autorisation préalable de mise en location, dit « permis de louer ».

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif s'appuient sur les éléments suivants qui constituent un outil au service de la politique de lutte contre l'habitat indigne, en particulier la loi n° 2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) qui a renforcé les outils de lutte contre l'habitat indigne en proposant notamment un dispositif permettant la vérification de la qualité des logements locatifs en amont de leur occupation. Il s'agit du régime des autorisations préalables de mise en location, dit « permis de louer ». Celui-ci peut être mis en œuvre sur les territoires présentant une proportion importante d'habitat dégradé.

Dans le cadre de ce dispositif, la mise en location est subordonnée à la délivrance d'une autorisation par le maire compétent en matière d'habitat. Celui-ci peut refuser ou soumettre à conditions l'autorisation préalable de mise en location lorsque le logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique. Lorsqu'une personne met en location un logement sans avoir préalablement déposé la demande d'autorisation prévue par délibération, ou met en location un logement en dépit d'une décision de rejet de sa demande, le représentant de l'État dans le département peut, après avoir informé l'intéressé de la possibilité de présenter ses observations dans un délai déterminé, ordonner le paiement d'une amende respectivement au plus égale à 5 000 € ou 15 000 €. La mise en location de locaux à usage d'habitation par un bailleur, sans autorisation préalable, est sans effet sur le bail dont bénéficie le locataire. La Mairie dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de dépôt de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de mise en location. Le dépôt de la demande d'autorisation donne lieu à la remise d'un récépissé.

L'autorisation préalable de mise en location délivrée à titre tacite est sans incidence sur la qualification du logement au regard des caractéristiques de décence ou du caractère indigne de l'habitat défini à l'article 1-1 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement. La délivrance d'une autorisation préalable de mise en location est inopposable aux autorités publiques chargées d'assurer la police de la salubrité ou de la sécurité publiques, ainsi qu'aux droits des occupants afférents aux mesures de la police administratives édictées à ce titre. La décision d'acceptation ou de refus d'une demande d'autorisation est transmise à la caisse d'allocations familiales, à la mutualité sociale agricole, aux services fiscaux et au comité responsable du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et est inscrite à l'observatoire des logements indignes mentionné à l'article 3 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Les zones soumises à autorisation préalable sont définies comme suit :

- Le bâti ancien du centre bourg et des rues voisines, transformé ou rénové ou non, zone correspondant à la zone UA et d'une partie de la zone UB du PLU de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS.
 - Les habitats du Domaine de Chamerolles dans le cas où ceux-ci sont loués à titre de résidence principale.
- Les plans sont annexés à la présente délibération.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif sont les suivantes :

Au minimum un mois avant la date souhaitée d'effet du bail, les demandes d'autorisation préalable à la mise en location seront :

- Soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de M. le Maire de CHILLEURS AUX BOIS – 42 Grande Rue, 45 170 CHILLEURS AUX BOIS,
- Soit déposées contre remise de récépissé sur rdv uniquement et aux heures d'ouverture, à la Mairie de

CHILLEURS AUX BOIS – 42 Grande Rue, 45 170 CHILLEURS AUX BOIS.

La demande d'autorisation préalable de mise en location est établie par le ou les bailleurs ou leur mandataire selon les documents CERFA 15652 auxquels est annexé le dossier de diagnostics techniques prévu à l'article 3-3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

La date d'entrée en vigueur du dispositif ne peut être fixée à un délai inférieur à six mois à compter de la publication et de la dernière notification de la délibération. Il est donc proposé de définir la date d'entrée en vigueur de ce dispositif et des obligations qui s'ensuivent pour les propriétaires au 1er septembre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'instaurer le régime d'autorisation préalable à la mise en location pour l'ensemble des logements occupés à titre de résidence principale du locataire compris dans les périmètres définis précédemment, périmètres précisés par les plans en annexe.
- Valide les modalités de mise en œuvre du dispositif défini ci-dessus.
- Définit la date d'entrée en vigueur du dispositif et des obligations qui s'ensuivent pour les propriétaires au premier septembre 2022.
- Précise que le service instructeur de cette demande pourra demander à visiter le(s) logement(s) concerné(s).
- Précise que la présente délibération sera notifiée à la Caisse d'allocations Familiales du Loiret et à la Mutualité Sociale Agricole.

- Instaure une redevance de 50 € (cinquante) payable par le propriétaire pour rémunérer l'instruction de chaque dossier.

- Autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCDP.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes du Pithiverais a approuvé en date du 9 décembre 2021, le transfert à la CCDP des compétences Eau et Assainissement des eaux usées à compter du 1er janvier 2024.

Considérant l'augmentation de la réglementation induite par les exigences de plus en plus fortes des services de l'État et de l'Europe, considérant la pluralité des enjeux de l'exercice de ces compétences en termes d'environnement, de qualité, d'interconnexions, d'homogénéité des organisations, de mutualisation des moyens et d'économies d'échelle,

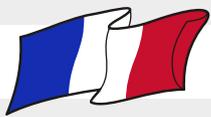
Considérant la nécessité de faire coïncider au maximum la clôture des Schémas Directeurs d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable avec la date du transfert de façon à ne pas réitérer ce travail,

Considérant les orientations de la CCDP, à savoir mettre en œuvre un lissage progressif des prix tenant compte du degré de service et de l'organisation souhaitée par les élus, privilégier une gestion en régie directe et garantir une procédure transparente afin que les modalités d'exercice des compétences soient co-construites avec les communes membres et syndicats, apporter une attention particulière au volet Ressources Humaines du transfert (information et échanges avec les agents, etc.) et ne pas s'interdire de se donner davantage de temps de préparation,

Considérant la nécessité de bien se préparer collectivement avec les communes et syndicats et donc d'anticiper le transfert de ces compétences importantes au regard des considérations susvisées,

Considérant la feuille de route « Ambitions 2021-2026 » de la CCDP ayant notamment comme objectif la construction de services de l'eau et d'assainissement résilients, efficaces et soutenables,

Considérant les échanges intervenus lors des rencontres des conseils municipaux fin 2020 et début 2021 ainsi que



Conseil du mardi 22 février 2022 (suite)

lors des différents comités de pilotage dédiés à ces sujets depuis 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à compter du 1er janvier 2024, le transfert à la Communauté de Communes du Pithiverais des compétences Eau et Assainissement des eaux usées, d'autoriser la communication régulière à la CCDP par le Trésor Public des données comptables et financières des Budgets annexes communaux nécessaires à l'organisation des futurs transferts et de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention au Fonds de Prévention de la délinquance pour le projet de vidéo protection

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le

Fonds de Prévention de la délinquance peut financer le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de CHILLEURS AUX BOIS. Le coût prévisionnel de l'ensemble des installations s'élève à 124 730,79 € Hors Taxes, soit 149 676,95 € Toutes Taxes Comprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Fonds de Prévention de la délinquance au taux de 30 %, établi et adopte le plan de financement comme suit :

FIPD (30 %)	37 419,00 €
Subvention Conseil Départemental (40 %)	49 892,00 €
Auto financement	37 419,79 €
Total HT	124 730,79 €

Affaires diverses :

- Gilles PIEDOUX présente un projet d'installation de ruches, mené en collaboration avec Monsieur ROUSSON, directeur de l'école élémentaire. Ce projet vise un double objectif, la biodiversité et la découverte des abeilles. Des réflexions doivent être menées sur l'aménagement de ces ruches, leur accessibilité et les problèmes de responsabilité et d'assurance de ces installations. Il convient également de développer le côté pédagogique et l'intégration des écoles à ce projet. Une commission biodiversité doit se réunir en mars pour travailler sur le projet.

Conseil du mercredi 6 avril 2022

Taux d'imposition 2022

Suite à la réception des bases d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2022, après avoir constaté le produit fiscal attendu et au vu des prévisions budgétaires de l'année 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition de 2 % et les fixe comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 39,96 %

Taxe foncière (non bâti) : 41,98 %

Compte Administratif 2021 - Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate pour l'exercice 2021 (du 01.01 au 31.12.2021) :

- un excédent de fonctionnement de : 181 680,94 €
- un excédent d'investissement de : 427 938,62 €
- un excédent de reste à réaliser en investissement : 8 590,45 €

(RAR dépenses : 31 611,55 € + RAR recettes : 40 202,00 €)

Et constate un cumul au 31 décembre 2021 :

- un excédent de fonctionnement de : 406 175,01 €
- un excédent d'investissement de : 154 350,12 €
- un excédent en RAR en investissement de : 8 590,45 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 de la Commune.

Budget communal - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 406 175,01 €
- en recette d'investissement R 001 = 154 350,12 €

Budget Communal - Vote du budget unique 2022

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget communal 2022 et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2022 de la Commune, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 2 137 914,01 €

Section d'investissement : 1 049 943,53 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Budget service Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2021 (du 01.01.21 au 31.12.21) :

- un excédent de fonctionnement de : 25 371,29 €
- un excédent d'investissement de : 11 322,50 €

Et constate un cumul au 31 décembre 2021 :

- un excédent de fonctionnement de : 221 282,16 €
- un excédent d'investissement de : 190 403,48 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 du service Assainissement.

Budget Service Assainissement - Affectation des résultats de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 221 282,16 €
- en recette d'investissement R 001 = 190 403,48 €

Budget Service Assainissement - Vote du budget unique 2022

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du service d'Assainissement 2022 et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2022 du service Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 309 790,80 €

Section d'investissement : 259 936,67 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Budget service de l'Eau - Approbation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2021 (du 01.01.21 au 31.12.21) :

- un déficit de fonctionnement de : 54 208,73 €
- un déficit d'investissement de : 887,92 €

Et constate un cumul au 31 décembre 2021 :

- un excédent de fonctionnement de : 104 297,85 €
- un excédent d'investissement de : 30 974,01 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 du service de l'Eau.

Budget Service de l'Eau - Affectation des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 104 297,85 €
- en recette d'investissement R 001 = 30 974,01 €

Budget Service de l'Eau - Vote du budget unique 2022

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du service de l'Eau 2022 et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2022 du service de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 325 211,88 €

Section d'investissement : 209 527,72 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Budget Lotissement Les Forestières - Vote du budget unique 2022

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget du lotissement Les Forestières 2022 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Unique 2022 du lotissement Les Forestières, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 377 693 €

Section d'investissement : 377 693 €

Choix du prestataire pour la modification du P.L.U.

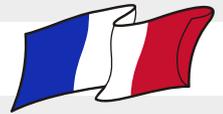
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de la consultation de bureaux d'études pour l'étude de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient la Société ECMO pour un montant total de 14 116,00 € HT soit 16 940,00 € T.T.C., se répartissant comme suit :

8 700,00 € T.T.C. pour la modification du PLU nécessaire à l'agrandissement de l'entreprise USEO.

3 840,00 € T.T.C. pour la modification partielle du PLU rue de la Gare.

4 400,00 € T.T.C. pour le téléversement au cadastre du PLU.



Conseil du mercredi 6 avril 2022 (suite)

Vote des Subventions 2022 aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association, et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2022, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 20 000 € et décide d'inscrire les budgets alloués à l'article 6574

Conseil du jeudi 12 mai 2022

Révision des tarifs et des règlements des services périscolaires à compter de septembre 2022.

Les tarifs des services sont fixés comme suit à compter de la prochaine rentrée scolaire :

ACCUEIL PERISCOLAIRE : (4 séquences possibles dans la journée)

- Le matin à partir de 7 h 30 jusqu'au début des cours
- Le soir, pour les maternelles :

De 16 h jusqu'à 16 h 55 avec goûter

De 16 h 55 à 17 h 45

De 17 h 45 à 18 h 30

- Le soir, pour les élémentaires :

De 16 h 10 jusqu'à 16 h 55

De 16 h 55 jusqu'à 17 h 45 avec goûter

De 17 h 45 jusqu'à 18 h 30

Tarifs selon le quotient familial (CAF et MSA) et pour chaque séquence :

Quotient familial inférieur à 700 € : 1,90 €

Quotient familial de 700 à 1 200 € : 2,20 €

Quotient familial supérieur à 1 200 € : 2,30 €

Le service est facturé au nombre de séquences (Précision : Toute séquence commencée est due en totalité).

- Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 10,00 €
- Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €

RESTAURANT SCOLAIRE :

Prix par repas enfant réservé : 3,90 €

Prix par repas enfant non réservé : 5,00 €

Prix par repas adulte : 5,60 €

A partir de septembre 2022, la facturation sera établie mensuellement suivant le nombre réel de repas pris.

Une réduction de 20 % est accordée par le CCAS lorsque 3 enfants d'une même famille résidant à CHILLEURS AUX BOIS sont scolarisés dans les écoles communales.

- Pénalité par repas non inscrit 48 h à l'avance ou sans dossier d'inscription :

10,00 € en sus du prix du repas soit un total de 15,00 €

ETUDE SURVEILLEE :

Forfait mensuel de 16,50 € par mois sur 10 mois, soit 165 € par an pour 3 études par semaine (lundi, mardi et jeudi de 16 h 15 à 16 h 55).

Forfait mensuel de 9 € pour les enfants en résidence alternée ne fréquentant l'étude surveillée qu'une semaine sur deux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs et règlements s'appliquant aux services d'accueil périscolaire, de restauration et de l'étude surveillée à compter de la rentrée scolaire 2022.

Dénomination de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer de manière officielle l'école élémentaire. Les élèves de l'école ont établi des propositions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de dénommer l'école élémentaire, Pierre de Ronsard.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR 2022				
SUBVENTIONS 2022 aux Associations	Accordée en 2021	Demande 2022	Proposition Commission finance	Vote 2022
ASSOCIATIONS COMMUNALES				
Amis de l'Orgue	400	400	400	400
L'Avenir + pêche + musique 13/07	0	650	650	650
Les Echos de Chamerolles	0	600	600	600
COC + peinture pour le COC FOOT	7500	6310	7000	7000
COC Danse gals	0			
Club Informatique	0	0	0	
Comité des Fêtes	0		0	
Société Chasse CHILLEURS (compris entretien haies)	500	500	500	500
Société Chasse Gallierand	0	*	0	
ACAC Bibliothèque (12001) et Les Amis des Roses (8001)	1600	2000	2000	2000
Team'Mouv	0	0	0	
Association paroissiale	0	2500	1250	1250
La Forestière	1000	2000	1000	1000
Familles Rurales LOURY-CHILLEURS	0	200	200	200
MARPA séjour (séjour : 30 j par pers x 6 pers)	0			
Sous total associations communales				
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	11000	15760	13600	13600
ECOLES				
Association Amicale Secrétaire de Mairie	30	30	30	30
MFR Chassigny	75	150	150	150
MFR Besumont les Autels	75	150	150	150
Domaine de Chantaloup	75	0	0	
CFA Chalette sur Loing	75		0	
CFA Sorigny	0		0	
Lycée Général et Tech Duhamel Dumonceau	75	75	75	75
Jeunes Sapeurs-Pompiers PITHIVIERS	75		75	75
ENVIRONNEMENT				
Loiret Nature Environnement	100	100	100	100
SAFO	50			
Conférence 2022 "La Guerre de 1870-1871 dans le 45"	0	pas de montant	300	300
Choco châteaux UDPL				
SANTOLENE				
DIVERS				
Protection environnement et animal (assoc de Neuville)	350	636	450	450
L'Alouette de Pithiviers	0			
SPA	0	350		
Total associations Extérieures	2705	1691	1330	1330
Sous Total	15405	17451		
Coopérative scolaires Primaire (15 l / enfant) 151	2280	2200	2265	2265
Coopérative scolaires Maternelle (15 l / enfant) 70	1125	1500	1050	1050
Foyer Socio Educatif Collège EREA SIMONE VEIL Amilly		pas de montant		
Foyer Socio Educatif Collège Neuville	660		700	700
Association Sportive Collège Neuville	560	606	600	600
En attente pour demandes associations diverses	607		455	455
Sous Total	5232.00	4306	5070	5070
Total imputation 6574	20 637.00	21 757.00	20 000.00	20 000.00
Total avec CCAS	21 512.00	22 707.00		

Achat de panneaux publicitaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une offre établie par la Société Clear Channel pour vendre à la Commune deux panneaux publicitaires existants situés Grande Rue. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat de ces deux panneaux publicitaires pour un montant total de 300 € HT.

Affaires diverses :

- Cathy BARBIER informe le Conseil Municipal que la commission scolaire a reformulé la charte de bonne conduite afin la rendre plus compréhensive pour les enfants.

- Evelyne DENIAU demande si de nouveaux conseillers souhaitent intégrer la commission Menus. Une fusion de cette commission avec celle en charge des affaires scolaires est évoquée.

- Philippe COLMAN informe le conseil qu'un devis a été proposé par un prestataire pour effectuer un diagnostic acoustique du restaurant scolaire. La demande sera transmise à la CDDP au titre du programme de travaux 2023.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'un administré portant sur l'installation d'un range vélo devant la mairie. Le Conseil Municipal valide cette proposition, l'emplacement et le modèle seront à déterminer.

- Un point sur la situation du Domaine de Chameroles est présenté au Conseil municipal.

- Caroline LORENTZ dresse un bilan positif du dernier

marqué des producteurs, avec des exposants et participants satisfaits. Elle souligne l'intégration dans la commission de Nelly KALINOWSKI. Pour le prochain marché prévu le 3 juin prochain, le Conseil municipal donne son accord pour l'intervention d'un chanteur musicien de « Jazz New Orléans », la prestation étant de 220 €. Par ailleurs, il est décidé que le marché de Noël sera organisé la journée du samedi 10 décembre dans la salle des Sports.

- Cathy BARBIER informe le Conseil Municipal des dates suivantes :

- Samedi 18 juin : Gala de danse dans la salle des Sports. La cérémonie de l'Appel du 18 juin se déroulera à 11 h 45.

- 25 juin : Fête du Sport au complexe sportif.

- 26 juin : Vide grenier organisé par le COC au complexe sportif.

- Mickaël DELARUE informe le Conseil Municipal que le feu d'artifice aura bien lieu le 13 juillet ainsi que le repas et le bal populaire dans le parc de la Cour Gauthier. La commission Animation se réunira prochainement pour préparer l'organisation du 14 juillet.



ABCD

Toute jeune association de notre commune, l'Amicale Bouliste Chilleuroise Débutants (ABCD) a organisé sa première manifestation, samedi 4 juin dernier au boulodrome de la Rouche. L'après-midi a rassemblé une vingtaine de participants, dont une majorité de jeunes, dans une ambiance des plus conviviales. Les personnes désirant s'adonner à la pratique de la pétanque peuvent se retrouver au boulodrome les mercredis et samedis après-midi. L'association projette également d'organiser deux concours dans l'année ainsi qu'un vide-greniers.

Contact : 06.41.17.31.14 (Gilles) et 06.09.05.20.28 (Alex).



ACAC Bibliothèque

Aujourd'hui, les bibliothèques sont considérées comme des tiers-lieux, un endroit dont l'activité n'est plus essentiellement la lecture. Nous pouvons vous proposer d'autres activités comme l'initiation à l'informatique, à l'animation par le jeu.



Vous souhaitez vous initier à l'informatique ? Nous pouvons vous accompagner dans cette découverte et à devenir autonome :

- pour rester en contact avec vos proches,
- pour accéder à vos droits, à l'information, à la culture, aux loisirs,
- pour réaliser des démarches administratives...

Dès la rentrée de septembre 2022, cette activité débutera dans nos locaux.

Pour mettre en œuvre ces nouvelles activités, nous devons renforcer notre équipe de bénévoles.

Vous avez du temps libre, venez-nous retrouver et nous aider à faire vivre autrement notre bibliothèque.

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 22 juin à 18 H 30 à la salle de la Cour Gauthier.

Pour plus de renseignements sur l'initiation à l'informatique, sur le rôle de bénévole dans nos structures, contactez-nous au 06 87 83 29 72.

Durant cette période estivale, les permanences de la bibliothèque sont maintenues :

- **Le lundi de 17 H 00 à 19 H 00**
- **Le mercredi de 16 H 00 à 18 H 00**
- **Le samedi de 10 H 00 à 12 H 00**

Les Amis de l'Orgue

Samedi 11 juin a eu lieu à 20 H 30 en l'église de CHILLEURS AUX BOIS, un concert avec la chorale « Chanteraine » de LADON.

Après une première partie assurée par un groupe vocal de quatre personnes, puis un ensemble 35 choristes a présenté un programme varié de rétrospective dans le temps.

ACAC Les Amis des roses

Le 28 mai dernier, nous sommes enfin allés au « Festival des Roses » de CHÉDIGNY (seul village classé Jardin Remarquable) dans le département de l'Indre et Loire. Ce voyage organisé en car n'avait pu se faire en 2021 à cause de la pandémie.

Nous avons profité d'un temps idéal pendant cette journée et tout le monde est revenu ravi.



Nous avons pu également poser la date du 4 septembre pour notre randonnée pédestre et cycliste (réservée aux adhérents) qui sera suivie, comme l'année dernière, d'un barbecue sur un terrain mis à disposition gracieusement par une famille adhérente (grand merci à elle).

Venez nous rejoindre et vous pourrez profiter de ces instants de partage.

Familles rurales LOURY-CHILLEURS

Au savoir-faire de CHILLEURS, rien de nouveau sous le soleil.

Nous nous retrouvons toujours chaque mardi de 14 H à 17 H à la salle du Relais.

C'est un plaisir d'autant plus partagé que ces rencontres hebdomadaires nous avaient bien manqué pendant le covid.

En ce moment, les activités manuelles ont tendance à se spécialiser dans le cartonnage, ce qui nous a permis de passer une ½ journée à ORLEANS pour l'achat des fournitures.

Avant la fin d'année, s'il ne fait pas trop chaud, nous projetons de marcher dans la forêt.

Lorsque nous serons au complet (l'une d'entre nous est partie s'occuper de son papa âgé), nous ferons une pâte sablée, dont la technique de préparation permet de ne plus avoir de problème pour l'abaisser.

Bon été à tous et à la rentrée.

Colette HERGIBO 02.38.32.91.63



C.O.C. Foot

Nos dernières infos autour du Foot :

Solidarité sportive, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres causes :

Une pensée pour nos amis ukrainiens lors d'un Match disputé à domicile : Coup d'envoi donné par Monsieur le Maire dimanche 3 avril, notre équipe a joué en short jaune et maillot bleu (joindre photo au texte)

Merci aux élus pour leur présence et leur soutien.

Tous les dons reçus ont été déposés à la Mairie de Pithiviers pour le départ du convoi.

Côté sportif et vie du club :

- Organisation de notre premier vide grenier le 26 Juin 2022, Allée du Gymnase
- Participations et animations effectuées par nos coaches pour les enfants de l'école Élémentaire les 10 et 24 juin au Stade.
- Entraînements pour essai accessibles à tous en Juin

Projection saison à venir :

Nous préparons déjà notre prochaine saison. Nous peaufinons notre organisation pour jouer dans d'excellentes conditions et libérer nos coaches.

- Nous avons besoin d'une ou plusieurs personnes (que nous formerons) pour procéder au traçage du terrain, soit le vendredi soir, soit le samedi matin. Contacter Christian, le Président, pour en connaître les modalités.
- D'une ou plusieurs personnes que nous formerons également pour assurer l'arbitrage de touche et l'arbitrage du centre (Contacter Christian, le Président, pour en connaître les modalités au 06 83 83 59 83).

Félicitations à Karine, notre arbitre du club, qui a été sélectionnée et sera arbitre assistante pour la finale de la coupe du Loiret des équipes féminines. Nous sommes fiers de toi et le club est derrière toi.

Bravo et merci pour ton investissement sans faille dans le milieu du foot.

Bel exemple à suivre.

C.O.C. Gymnastique volontaire

La saison va bientôt se terminer.

Nous remercions les adhérentes et les adhérents d'avoir suivi toutes les mesures qui nous ont été imposées en début de saison et ce jusqu'aux vacances de printemps. Les cours ont pu ainsi se dérouler sans problème.

Nous invitons les adhérents à notre assemblée générale qui aura lieu le mercredi 29 juin à 18 heures au Gymnase.

Portes ouvertes aux Entraînements
À partir du Mercredi 11 Mai 18 heures
COC FOOT
Stade Jean Tresey Chilleurs aux Bois

Toutes Catégories de 5 à 13 ans uniquement le Mercredi

N'HESITEZ PAS A VENIR FAIRE SIMPLEMENT UN ESSAI

Contact :

Christian Président 06 83 83 59 83 Pour les U13 et U17 Cedric 06 84 53 84 23

Chantal Secrétaire 06 03 44 06 44 Seniors et féminines Luc 07 80 35 72 53



Participez au 1^{er} vide grenier

Du Coc Foot

Uniquement sur réservation

Date limite d'inscription 15-06-2022



Allée du Gymnase



DIMANCHE 26 JUN 2022

CHILLEURS AUX BOIS

De 7 h A 18h

Contact : neoc.chantal@orms.com Tél : 06 03 44 06 44

- 3€ le m² (toute réservation non accompagnée de la caution ne sera pas prise en compte)
- l'installation des stands devra se faire de 5 h à 6h30
- ✓ Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer et les places seront redistribuées
- ✦ Le bulletin d'inscription et le règlement peuvent vous être envoyés par mail

A Retourner accompagné de la caution :

COC FOOT (C Nérot) 20 rue de la Boulangère 45170 Chilleurs aux Bois

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



C.O.C. Danse

A vos Agendas !

Les élèves du COC Danse seront heureux de vous présenter le résultat de leur année durant le Gala de Danse du 18 juin 2022 à 18 H, salle des Sports Bernard THOMAS de CHILLEURS AUX BOIS.

Venez nombreux profiter du spectacle concocté par Angélique !



C.O.C. général

Fête du sport :

De nombreuses activités vous seront proposées de 15 H à 18 H le **samedi 25 juin 2022**. N'hésitez pas à venir participer (une surprise sera réservée aux enfants ayant participé à tous les ateliers proposés).

Forum des associations :

Le forum des associations aura lieu le **vendredi 2 septembre 2022** à l'occasion du Marché des producteurs. Toutes les sections seront présentes.

S.O.S TERRE Unis pour notre terre

25 rue des Merisiers

45 170 CHILLEURS AUX BOIS

Tel: 06 29 21 75 37

Mail: s.o.sterre45@gmail.com

Facebook : Evhan Sos terre

Notre association récupère tous les objets et déchets suivants :

- Tous les bouchons en plastiques (bouteille, tube dentifrice, colle, etc...).
- Tous les stylos, feutres, marqueurs, surligneur, correcteur, cartouches).
- Les gourdes des compotes et desserts de toutes les marques.
- Les emballages de pains de mie, pains spéciaux et viennoiseries de toutes les marques.
- Les gâchettes compatibles avec les recharges Febreze zero % lorsque celles-ci ne sont plus utilisables.
- Les recharges Febreze zero %.
- Les pompes et gâchettes en plastique des vaporisateurs de produits d'entretien ménagers de toutes marques.
- Les emballages en plastique contenant des lingettes nettoyantes de toutes les marques.
- Les désodorisants pour voitures (sauf désodorisants électriques) de toutes les marques.
- Les bouchons des produits d'entretien ménagers de toutes les marques.
- Les bouchons en plastique des cartouches de désodorisants de toutes les marques.
- Les emballages en plastique souple des capsules ou tablettes pour lave-vaisselle de toutes les marques.
- Tous les jeux et jouets cassés ou incomplets de marque Hasbro (sauf jeux électroniques).
- Les papiers d'emballages, les bâtons et les sachets en plastique contenant des sucettes de toutes marques.
- Les emballages de bonbons Mentos.

N'hésitez pas à nous contacter par l'un des moyens inscrit ci-dessus.

Merci de votre implication.
Evhan.

Composition COC

Basket

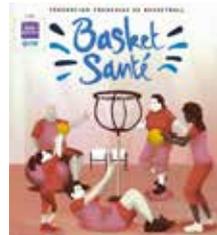


Te as envie de tester ton adresse, T'éclater ? alors tu peux venir jouer en championnat loisir ou t'amuser tout simplement en licence détentrice alors n'attend pas viens t'inscrire au basketball

Contacts :
Patrick : 06 80 57 05 00
patrick.mallet17@wanadoo.fr



Basket



Contact : Thibault CAQUE :

06 24 05 81 96 /
thibault.caque@yahoo.fr

Boxe anglaise



Vous avez la possibilité de pratiquer la boxe anglaise.

Contact : Thierry : 06 45 16 95 24 — Chantal : 06 03 44 06 44

Danse



La rentrée est là ! Nous vous proposons différents cours pour progresser et s'amuser ensemble :

LUNDI :

18h30 à 19h30 « Moderne 2 » (CE2/CM1/CM2)
20h00 à 21h30 « Adulte »

VENDREDI :

18h30 à 19h30 « M1_INIT » (Grande section / CP/ CE1)
19h30 à 21h00 « Moderne 3 » (Ados)

L'année se termine toujours par un spectacle mis en scène par Angélique, notre professeur dynamique.

Pour plus d'informations : Cocdanse.chilleurs@gmail.com

Les cours commenceront à partir du 13 septembre.

Éveil

COC Éveil de l'enfant

Pour les enfants de 3 à 6 ans.

Nous vous proposons un éventail d'activités variées permettant à l'enfant de prendre conscience de ses **possibilités corporelles, artistiques, affectives, sociales** et de **s'exprimer** avec beaucoup de plaisir.

Les cours ont lieu **le vendredi soir de 17h30 à 18h30 au gymnase** avec Angélique.

Football



Nous souhaitons continuer à développer toutes nos catégories des U7 aux seniors, sans oublier le **foot en marchant**. Nous avons la chance d'avoir cette année en plus de notre terrain, un gymnase et un city stade.

Cela vous intéresse ? N'hésitez pas, rejoignez-nous.

Contacts :

Christian, Président : 06 83 83 59 83

Chantal, Secrétaire : 06 03 44 06 44

Cédric, Responsable école de foot : 06 84 53 64 29



Gym



Nous espérons enfin pouvoir reprendre normalement à la rentrée 2021.

Nous suivrons bien sûr les consignes données par la fédération et la municipalité.

Nous vous proposerons comme les années précédentes 3 cours différents :

Gym douce pour seniors, le mercredi matin de 9h30 à 10h30 avec Didier.

Gym adultes le jeudi soir avec Romain

de 18h15 à 19h15 cours de **gym douce avec renforcement musculaire** tendance Pilates.

de 19h15 à 20h15 **Gym tonique avec cardio et renforcement musculaire** et étirements.

Tous les cours auront lieu au GYMNASÉ DE CHILLEURS AUX BOIS.

Pour découvrir les cours, ESSAI GRATUIT, inscription possible en cours d'année.

Handball



Depuis Septembre 2019, un éducateur diplômé d'état anime la séance les jeudis au gymnase pour les jeunes à partir de 6 ans.

La section a été officiellement créée en AG constitutive le 14 novembre 2019.

Le bureau est constitué ainsi : Présidente : Anne GEORGEL, Secrétaire : Sandrine LOISEAU, Trésorier : Arnaud DUBUS.

Retrouvez-nous les jeudis soirs de 17h à 18h pour les primaires et de 18h à 19h pour les collégiens.

La reprise des cours aura lieu le jeudi 9 septembre. Venez tester, nous vous proposons deux cours d'essai.

Contact : Anne : 06 77 91 60 14

Tennis

Te as plaisir à jouer et tu as envie de faire des loisirs : nous te proposons une école (à partir de 6 ans) avec 2 professeurs et des créneaux horaires variés. Que ce soit en loisir et (ou) en compétition, nous vous accueillons en intérieur ou à l'extérieur (2 terrains) tout le long de la saison.

Contact :
Pierre Desforges : 06 61 91 99 33
pdesforges@chilleursauxbois.com

Volley

Viens nous rejoindre tous les vendredis soirs à 21h00 au gymnase

Ambiance loisir et conviviale...

Contact :
Aurélien Salvador
a.salvador@orange.fr



Nous vous donnons rendez vous au Forum des Associations, vendredi 2 septembre à partir de 18 heures à la Roche. Toutes nos sections sportives seront représentées.

Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir.



L'Avenir section PÊCHE

OUVERTURE DE LA PÊCHE À L'ÉTANG DE LA ROUCHE

Du samedi 2 avril 2022 à 7 heures

Au dimanche 30 octobre 2022 à 20 heures

Les tickets et cartes sont en vente auprès :

Du Garage Éray

De la Boulangerie L'Atelier du Pain

Du Bar-Tabac Le Lazio

Tarifs :

4 € le ticket à la journée pour les adultes (pour 2 lignes)

2 € le ticket à la journée pour les enfants de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte (pour 2 lignes)

40 € la carte annuelle pour les habitants de Chilleurs aux Bois

60 € la carte annuelle pour les autres

Gratuit le mercredi pour les enfants de Chilleurs de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte



La Forestière



Beaucoup de changement depuis le dernier Chilleurs infos.

Nouveaux président et vice-président. L'équipe ressort renforcée, soudée et a continué dans la rénovation.

Des tables professionnelles ont remplacé les plateaux et tréteaux, personne ne se plaindra de cette amélioration. Le parquet a retrouvé toute sa jeunesse et sa patine. Le bar se bichonne.

Un panneau indique dorénavant « SALLE A LOUER » sur le fronton du bâtiment avec un numéro de téléphone concernant uniquement La Forestière (réservations, renseignements, etc..) Tél. : 06 52 20 16 08

Belle entraide : des artisans de CHILLEURS

AUX BOIS se sont spontanément proposés afin d'aider bénévolement pour améliorer la salle qu'ils ont toujours connue.

Un énorme merci (par ordre alphabétique) à BORE Menuiserie - GROSSAIN Père et Fils - J.N.S. Pare-brise, P.M.B. Climatic - RIBEIRO Carlos Peinture - RICHARD Ludovic - ROGER Christophe Bois de Chauffage.

D'autres se sont proposés encore au fur et à mesure de nos besoins.

Grâce à eux et aux heures sans compter des membres de l'Association et de leur président, notre vieille dame se refait une jeunesse. Encore beaucoup à faire mais ce n'est pas le courage qui manque.

A la demande de Monsieur DENIZEAU qui est devenu un de nos membres, La Forestière a repris l'Amicale des Boules Chilleuroise. Nous avons reçu de la D.R.D.J.S.C.S. l'accord officiel.

Le DIMANCHE 31 JUILLET 2022 de 9H à 18H à LA FORESTIERE, nous organisons pour la 2ème fois un concours de boules en doublette pour amateurs ou pas, le plaisir de jouer tout simplement : 26 équipes. Les inscriptions au numéro de téléphone ci-dessus, BUVETTE et

RESTAURATION sur place. Plus d'informations par affichages, sur facebook et sur le site de la Mairie de CHILLEURS AUX BOIS.

Le DIMANCHE 28 AOUT 2022 de 6H à 18H à LA FORESTIERE, nous organisons un vide grenier sur inscriptions uniquement. Prix de l'emplacement : 2,50 € le mètre, 2 mètres minimum si voiture + remorque. BUVETTE et RESTAURATION sur place. Plus d'informations par affichages, sur facebook et sur le site de la Mairie de CHILLEURS AUX BOIS.

POUR RAPPEL : la salle peut contenir jusqu'à 80 personnes assises, le prix pour un week-end est de 280 € + 30 € l'hiver pour le chauffage. Les clefs peuvent être retirées le vendredi soir et remises le dimanche soir ou le lundi matin. Un état des lieux sera fait après chaque location.

Les membres de La Forestière vous souhaitent un bel été.





Un peu d'Histoire

Chilleurs-aux-Bois, hier et aujourd'hui

La place de Romand



La Mairie



L'entrée du Bourg depuis Gallerand



Le Château de Chamerolles





Le COC Danse et le COC Eveil de l'enfant
Présentent
leur Tour du Monde des Carnavals
Le 18 juin à 18h00 au gymnase Bernard THOMAS



Ouverture des portes
à partir de 17h30



Entrée adulte 3€
Gratuit pour les enfants

